



Communiqué de presse

96/21

Montreuil, le 13 août 2021.

Le Ségur : une réalité différente des effets d'affichage !

L'intersyndicale des orthophonistes a pris connaissance de la parution de nouvelles grilles de salaires pour les professionnel.le.s de santé de la Fonction Publique Hospitalière.

L'objectif affiché par le gouvernement est de donner une traduction concrète de la revalorisation salariale promise par le Ségur de la Santé.

Mais nous dénonçons les faits suivants :

- ▶ La non prise en compte du CTI dans les grilles (celui-ci demeure un Complément de Traitement Indiciaire pouvant ne pas être pérennisé) ;
- ▶ Le manque de revalorisation de salaire (à part le CTI) pour les contractuel.le.s très nombreux parmi les orthophonistes (postes à temps non complets...), ces grilles ne concernant que les titulaires ;
- ▶ Elles ne respectent pas les niveaux d'étude dans la définition des niveaux de salaires (exemple bac + 5 pour les orthophonistes)
- ▶ L'inégalité de traitement entre les professions de même niveau d'études : L'orthophoniste débute au grade 1 à un salaire inférieur à celui d'autres professions ;
- ▶ L'allongement de la durée avant d'atteindre le dernier échelon : un orthophoniste en fin de carrière, en classe supérieure, à l'échelon 9, est reclassé à l'échelon 5 (avec seulement ¾ de son ancienneté reprise) et n'atteindra jamais les échelons 7 et 8 (voire 6), avant son départ à la retraite ;
- ▶ Le ralentissement de la progression de carrière : Le passage au 2^{ème} grade (anciennement classe supérieure) est retardé ; l'éligibilité sera atteinte à l'échelon 6 avec 6 mois de services effectifs (actuellement à l'échelon 5 avec 2 ans d'ancienneté) ;
- ▶ Et les quotas promu-promouvables resteraient inchangés (22% en 2021).

Ces nouvelles grilles ne revalorisent donc pas à leur juste valeur les personnels actuellement en poste. Ce sont pourtant eux qui n'ont pas déserté l'Hôpital en crise, malgré leurs salaires injustes et leurs mauvaises conditions de travail.

Le manque d'attractivité de l'Hôpital affaiblit les capacités de soin pluridisciplinaire, engorge les cabinets libéraux et réduit l'offre de stages pour les étudiant.e.s en orthophonie... qui ne sont donc pas incité.e.s à venir s'engager à l'Hôpital !

Les orthophonistes revendiquent :

- Une application des grilles à tout le personnel, qu'il soit contractuel ou titulaire,
- Un reclassement des professionnel.le.s en poste avec prise en compte de TOUTE l'ancienneté dans l'échelon (vs une ancienneté fractionnée) et pour TOUS les échelons,
- Une titularisation proposée à tou.te.s les contractuel.le.s en CDI, CDD,
- Le dégel du point d'indice,
- Un déroulement de carrière linéaire sans barrière entre le grade 1 et 2,
- Un déroulement de carrière plus court afin de permettre à chacun.e d'atteindre avant la retraite les indices sommitaux corrélés aux niveaux de diplômes.

Contacts presse :

CFTC : Chantal AUBRY - 06 20 67 10 00

CGT UFMICT : Claire DELORE - 06 33 82 25 90

FNO : Sophie TRICOT - 06 86 70 92 87

FOF : Nicol BOULIDARD, Véronique PUIPIER - 03 88 35 90 52